



**Association des victimes
des inondations
de La Faute et de ses environs**



Envoyé par courriel et confirmé par courrier

La Faute sur Mer, le 31 juillet 2011

Monsieur le Préfet,

C'est avec attention que les représentants de l'AVIF ont pris connaissance du dossier concernant le nouveau projet de PPRI sur nos deux communes.

Nous sommes et resterons très préoccupés de la protection des personnes et des biens. C'est pourquoi ce nouveau retard dans la prise de décision nous inquiète quant à la sécurité de nos concitoyens pour l'hiver 2011.

Les documents fournis à l'occasion de cette nouvelle consultation sont d'une rédaction confuse et cela ne permet pas aux habitants de comprendre clairement les prescriptions figurant dans le règlement. La carte de zonage, du fait des couleurs foncées, est elle-même difficilement lisible.

Mais ce qui inquiète et révolte nos adhérents c'est surtout le constat qui est fait, dans la note de présentation, du mauvais état des ouvrages de protection. Rien n'est prévu pour y remédier. Comment l'Etat peut-il exiger des travaux onéreux des habitants sans s'engager lui-même sur la réfection et l'entretien des digues ?

L'AVIF sollicite donc une entrevue afin d'éclaircir ces points importants concernant notre sécurité.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Pour le Président, Yannick Lange

PJ : premières remarques sur la procédure, le règlement et les ouvrages de protection

Copie à :

Madame la Ministre de l'écologie et du développement durable
Monsieur le Directeur Général de la Prévention des Risques
Monsieur le Préfet de la Région Pays de Loire

Monsieur Gicquel de la FENVAC